

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2391

présenté par

M. Guiraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11:, insérer l'article suivant:**

- I. – Le 3° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme est abrogé.
- II. – Le 3° du I de l'article 1635 *quater* I du code général des impôts est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de supprimer l'abattement de 50 % de la taxe d'aménagement pour certains locaux à usage industriel et commercial.

Malgré les engagements de façade pris par le Gouvernement dans le cadre de la loi « Climat et Résilience », la majorité balaye à chaque texte budgétaires, nos amendements visant à supprimer les niches fiscales sur les locaux commerciaux, hangars, entrepôts, concourant largement à l'artificialisation des sols, et largement captée par des entreprises comme Amazon. L'artificialisation est pourtant l'un des principaux facteurs de disparition de la biodiversité. Elle entraîne une perte d'espaces naturels, agricoles et forestiers, mais également une disparition des

fonctions biologiques du sol, une perte de services écosystémiques, et un danger pour les populations.

Cet amendement nous a été suggéré par le Réseau Action Climat.